

en prairies par les travaux de l'homme; plusieurs autres trouvent un attrait séduisant dans les champs cultivés et se placent dans leurs alentours. Nous devons, autant que possible, laisser les oiseaux détruire les insectes qui sont un fléau pour nous. Nous pouvons y arriver en protégeant ceux qui se sont, pour ainsi dire, adaptés, en une certaine mesure, à notre genre de vie; — ceux qui viennent dans les jardins, les vergers et les prés les trouvent bons et y restent. Nous les apprivoiserons en leur donnant la nourriture nécessaire durant l'hiver, et en leur préparant des endroits propices pour y construire leurs nids. Ils demeureront ainsi parmi nous au temps où ils nous seront le plus utile, époque où eux-mêmes ont besoin d'une abondante nourriture pour leurs petits, qui consomment une quantité énorme d'insectes.

Un buisson convenable, un enchevêtrement épais de plantes grimpantes et d'arbustes, une haie ombragée, leur offriront un abri en même temps qu'un refuge contre leurs ennemis, parmi lesquels est le chat, le pire de tous. S'il pouvait être banni, ou du moins surveillé, cela diminuerait le danger pour les oiseaux, qui s'apprivoiseraient plus facilement et nous récompenserait amplement de nos pertes.

Les dommages causés par les insectes nuisibles sont énormes, et l'on peut évaluer entre cinq et vingt-cinq pour cent les pertes annuelle dans les récoltes dues à ce fléau. Quant aux pertes subies dans la sylviculture, bien que plus difficile à calculer, elles doivent être aussi considérables. Les oiseaux sont nos alliés contre cette peste dévastatrice, et ils nous aident à la combattre. Ces gentilles créatures, par leur seule beauté, méritent notre attention et nos soins, comme les fleurs; certainement, nous les admirons et nous aimons leurs chants, qui mettent en notre vie un peu de gaieté, une note réconfortante; mais nous leur devons plus que cela, nous leur devons aussi de la reconnaissance pour le bien matériel qu'ils nous font en travaillant dans notre intérêt depuis l'aube jusqu'aux ténèbres, et même durant la nuit, et c'est pour cela surtout que nous chercherons à les garantir de tout danger et veillerons à leur conservation.

Etudions les oiseaux qui vivent auprès de nous et réjouissent nos demeures par leur présence. Apprenons à bien connaître le merle, l'oriole, la mésange, le gai petit pinson à couronne rousse, ainsi qu'une douzaine d'autres. Nous serons peut-être alors tentés de connaître ceux qui protègent nos forêts, ceux qui vivent de préférence dans la solitude des bois. Timides, ils évitent les endroits fréquentés par les hommes, préférant le silence et le mystère. Parmi ces derniers nous remarquerons la grive solitaire, le gros-bec à poitrine rose, la grive de Wilson, et combien d'autres encore! Lorsque nous les connaîtrons nous serons leurs amis et protége-

teurs, et ils ne seront pas les seuls gagnants. À notre expérience, s'ajoutera un plaisir nouveau, chaque trille que nous entendrons prétera un charme de plus à nos excursions dans les bois; nous souhaiterons les écouter plus souvent et nous les apprécierons davantage. Ils nous attireront plus fréquemment hors des villes. Nos promenades auront un but nouveau, et en nous éloignant des choses mondanines de la vie pour aller jouir en plein air, au milieu de la belle nature, nous puiserons de nouvelles forces dans cette véritable fontaine de Jouvence pour revenir à nos occupations journalières plus frais et plus dispos.

Quand arrive l'automne, nos amis de l'été abandonnent, l'un après l'autre, leurs retraites et disparaissent. Tous d'abord, nous déplorons leur départ; mais bientôt d'autres les remplacent, à notre grande joie. Les mésanges, les grimpereaux arrivent. Ils fouilleront chaque crevasse des arbres, chaque branche ou rameau, toutes les cavités afin d'y découvrir le ver ou la chenille en hivernage, ou mieux, les œufs des insectes, les darves qui y sont cachés, et qui, au printemps suivant, seraient la ruine des arbres des parcs ou du verger. Attirons la mésange pendant l'hiver. Un morceau de lard ou de suif accroché dans un arbre la rentiendra dans notre voisinage durant la froide saison. Sa présence nous fera paraître les jours moins longs, plus gais. Pourvoyons-la d'abris au moyen de boîtes ou maisonnnettes préparées à son intention, clouées à des troncs d'arbres et dans lesquelles elles passera les nuits confortablement, ou cherchera un refuge contre tout danger.

Les oiseaux qui nous quittent à l'automne passent aux Etats-Unis, et vont même plus au sud. Le rouge-gorge bleu et le merle hivernent en Virginie ou en Californie. Là aussi, ils font la guerre aux insectes nuisibles et rendent de grands services à l'homme en détruisant cette peste en quantité appréciable. Ils aident à la conservation des récoltes de grains, fruits, arbres. Leurs services sont appréciés de nos voisins qui, comme nous, reconnaissent la nécessité de les protéger par tous les moyens possibles, et de leur permettre de se multiplier librement. C'est à cette fin que les deux pays se sont entendus pour passer un traité. Il est maintenant illégal par tout le Canada et sur toute l'étendue des Etats-Unis de tuer, blesser, prendre, débouiller de leurs nids ou de leurs œufs un quelconque des oiseaux insectivores migrateurs qui appartiennent à tous deux. Chacun de nous devrait se faire un devoir d'aider à la mise en force et à l'observation de ce traité. La meilleure manière de commencer est de protéger ceux de ces oiseaux qui viennent dans les jardins, les vergers, les prés, les fermes ou les bois. Si quelqu'un voit ou a connaissance que des personnes tirent sur les oiseaux mangeurs d'insectes, qu'il en fasse rapport au garde-chasse le plus rapproché, non dans le but de causer du trouble, mais afin de

protéger la propriété publique, dont les services nous sont nécessaires.

Les amateurs du sport cynégétique seront heureux de savoir que des saisons fermées ou prohibées, d'une période uniforme, ont été établies en vue de la protection des migrateurs et des gibiers à plume. La chasse de ces oiseaux au printemps est défendue. Ils peuvent maintenant revenir sûrement vers le nord où ils bâtiennent leurs nids, croisent et se multiplient. Une saison fermée permanente a été établie pour certaines variétés; et la loi est maintenant en vigueur prohibant la chasse des canards huppés, des canards eiders, des pigeons à queue rayée, des grues du Canada, du Mexique, et des grues d'Amérique; des cygnes, courlis, et de tous les oiseaux de rivage ou grève, excepté la bécasse, la bécassine de Wilson, le pluvier à ventre noir, le pluvier doré, les grands et petits chevaliers à pieds jaunes. Avec cette protection assurée, ces espèces, presque éteintes, augmenteront en nombre.

Comme de vrais sports, employons notre influence à aider à l'observation et à la mise en vigueur de la loi de la Convention concernant les Oiseaux Migrateurs. Le Canada a besoin de ces oiseaux insectivores pour qu'ils protègent nos moissons et nos bois, et il est de notre devoir de conserver pour la génération future le gibier et les oiseaux, afin que nos enfants et nos petits-enfants trouvent un héritage abondant sous ce rapport. Ayons nos exercices hygiéniques en plein air, mais n'anéantissons pas tout notre gibier. Ménageons-le pour que nos descendants puissent à leur tour jouir des mêmes priviléges dans ce domaine dont nous ne sommes que les gardiens, et pour qu'ils soient aussi attirés vers la vie extérieure, dans les bois.



DES LABOURS

Sols que l'on ne doit pas labourer avant le printemps.

Les sols légers, soulevés par les vents, et les sols des pentes raides des collines ne devraient pas être exposés aux tempêtes ni aux fortes pluies de l'hiver et du printemps. De même, les sols fortement argileux, qui se gâchent pendant les fortes pluies du printemps, ne devraient être labourés que lorsqu'ils sont devenus assez friables pour s'émietter sous le versoir de la charrue.

Sols qui ont rarement besoin de la charrue.

Le sol qui a produit récolte sarclée — pommes de terre, navets, betteraves four-